

DIVERS.

| | \$ | cts. |
|---|---------|------|
| 250 Pour payer les dépenses se rapportant à l'organisation et l'administration du gouvernement de la Colombie Britannique (en sus du revenu qui y sera perçus)..... | 125,000 | 00 |
| 251 Pour payer la moitié du coût de l'exploration de la ligne frontière entre Ontario et les territoires du Nord Ouest | 15,000 | 00 |
| 252 Coût de l'impression des proclamations et ordres en conseil pour la mise à execution des lois..... | 5,000 | 00 |

PERCEPTION DES REVENUS.

Revenu de l'Intérieur.

| | | |
|--|-------|----|
| 253 Allocations aux percepteurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, sur les droits perçus par eux, évalués à..... | 2,700 | 00 |
|--|-------|----|

Bureau de Poste.

| | | |
|--|--------|----|
| 254. Pour payer le service postal par bateau à vapeur sur les lacs d'en haut, entre Collingwood et Fort William..... | 12,500 | 00 |
|--|--------|----|

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la chambre, aujourd'hui.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants sans amendements :

Bill (No. 84) pour incorporer la compagnie du chemin de fer et du pont du Sault Ste. Marie ;

Bill (No. 93) pour autoriser la vente ou le louage de l'asile de Rockwood à la province d'Ontario ;

Bill (No. 43) pour étendre l'acte relatif à la milice et à la défense de la Puissance du Canada.

Aussi, adoptant le bill (No. 31) relatif à la banque commerciale du Nouveau-Brunswick, avec des amendements.

(Sur motion de l'honorable M. *Tilley*, les amendements sont lus et adoptés.)

Sur motion de l'honorable Sir *George E. Cartier*, il est résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée jusqu'à deux heures, P. M., aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourna, étant 2.45, A. M.

JAMES COCKBURN,

Orateur.

ERRATUM.

Le nom de M. *Oliver* aurait dû avoir été inséré dans les votes et délibérations d'hier, page 216, à la place de celui de M. *Mills*, comme auteur de la motion pour une adresse demandant copie des papiers relatifs à une réclamation faite par le Dr. *Davis*, pour soins médicaux donnés à B. *Sipton*, ci-devant soldat de la compagnie No. 4, du 26e bataillon, qui contracta les fièvres dans le camp durant le mois d'octobre 1869.